



LE PLAISIR DE L'EAU

GUIDE D'UTILISATION DE LA PISCINE



ÉTERNELLE PISCINE

Siret 977 600 584 00014

 247 ZA Les Gravières - 24700 SAINT MARTIAL D'ARTENSET

 contact-piscine@groupe-eternelle.com  Tél. **07 82 42 97 08**

SOMMAIRE

I - PISCINES : USAGE ET DESTINATION.....1	V - ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....18
I - Généralités.....1	I - Généralités.....18
2 - Recommandations relatives à l'usage de votre piscine....1	2 - Nage à contre-courant.....18
a - Usages recommandés	a - Précautions d'usage
b - Usages déconseillés ou formellement interdits	b - Utilisation et maintenance du matériel
c - Conseils de sécurité (Décret 2004-499 du 7 juin 2004)	c - Autres équipements d'animation
d - La piscine et le développement durable	3 - Systèmes de traitement/ régulation automatisés.....18
	a - Généralités
	b - Régulation automatique
II - PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT.....3	4 - Système de réchauffage de l'eau.....19
I - Principes constructifs.....3	5 - Couvertures.....20
a - Structure	a - Généralités
b - Revêtements de finition (intérieur du bassin)	b - Couvertures automatiques
2 - Généralités sur le traitement d'eau.....3	6 - Équipements de nettoyage.....24
a - Traitement physique	a - Présentation
b - Traitement chimique	b - Principe de fonctionnement
	c - Précautions d'usage
	7 - Abris de piscine.....26
III - CONSEILS ET PRESCRIPTIONS POUR LA FILTRATION ET LE TRAITEMENT DE L'EAU.....7	VI - PISCINES INTERIEURES.....27
1 - Entretien / hygiène physique.....7	I - Généralités.....27
a - Pompe de filtration	
b - Filtre	
c - Bassin	
2 - Entretien / hygiène chimique.....8	VII - LES ANOMALIES LES PLUS FRÉQUENTES....28
a - Équilibre de l'eau	I - L'eau est verte.....28
b - Désinfection / stérilisation	2 - L'eau est trouble.....28
c - Destruction des algues	3 - L'eau est blanche.....28
d - Flocculation	4 - L'eau irrite les yeux.....28
	5 - Les taches et décolorations des parois.....29
IV - HIVERNAGE.....12	a - Taches blanchâtres sur le fond du bassin
1 - Généralités.....12	b - Décolorations
2 - Principes et méthodes d'hivernage.....12	c - Taches brunes ou noires
a - Hivernage actif	d - Taches vertes
3 - Comment Hiverner son bassin en quelques étapes.....13	e - Taches roses
4 - Sortie de l'Hivernage, Réouverture du bassin en quelques étapes.....15	f - Taches jaunes
	g - Contrôle de la teneur en ions métallique

I - Piscines : Usage et destination

I - GENERALITÉS

La piscine privée, de plein air ou réalisée sous bâti existant (cf. Chapitre VI), que vous avez choisie est achevée.

La réception de l'ouvrage a bien été régularisée, en présence du constructeur, vous en êtes le propriétaire.

Vous êtes désormais responsable de l'entretien, de la maintenance et de la sécurité de votre piscine.

Ainsi, en vue d'assurer le maintien de la fiabilité et des performances de votre installation, nous vous recommandons de toujours respecter les notices d'utilisations établies par les "fabricants" des matériels installés ainsi que les préconisations du présent guide. Les opérations de maintenance devront être confiées à un professionnel de la piscine, dont les compétences vous assurent du meilleur service.

Si le propriétaire choisit d'effectuer lui-même l'entretien et la maintenance, il le fait sous son entière et unique responsabilité. Les informations contenues dans ce guide ne sauraient engager la responsabilité de la société en cas de mauvaise manipulation, d'erreur d'interprétation ou de dommage résultant d'un entretien non conforme aux règles de l'art.

En outre, vous prendrez soin de lire attentivement ce guide, dans son intégralité, afin de vous familiariser avec les caractéristiques, le fonctionnement et l'entretien de votre installation.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que toute modification, ou adaptation, que vous pourriez entreprendre sur votre piscine (aire du bassin, pièces à sceller, réseau hydraulique, couvertures, abris et, plus généralement, tous les équipements additionnels) est susceptible de porter atteinte à l'ouvrage existant et d'entraîner la déchéance du régime des garanties contractuelles et de droit commun attachées à l'ouvrage.

2 - RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'USAGE DE VOTRE PISCINE

a - USAGES RECOMMANDÉS

Votre piscine est réservée à l'usage privé, dans un cadre familial.

Ainsi est-il recommandé de définir des règles d'usage afin de prévenir les principaux risques de dysfonctionnement et d'accident.

Nous vous recommandons d'effectuer un contrôle préalable à l'utilisation du bassin et notamment :

- Évaluer la qualité de l'eau (écumage des corps étrangers, contrôle de turbidité...),
- Contrôler le fonctionnement de la filtration et du dispositif de stérilisation (mise sous tension, contrôle de pression, vérification du niveau d'eau, détection d'éventuelles fuites, détection de vapeurs toxiques...),
- Prendre en compte les sujets vulnérables (enfants, personnes âgées...),
- Désactiver le système de sécurité (alarme, couverture, barrière, abri).

En outre, vous veillerez à :

- Équiper les enfants de brassards ou de bouées adaptés,
- Surveiller les sujets vulnérables durant la baignade,
- Réactiver le système de sécurité après la baignade.

Enfin, une bonne hygiène corporelle des baigneurs est essentielle pour limiter les risques de contamination de l'eau (avant la baignade, une douche est vivement recommandée).

ATTENTION : LES HUILES ET AUTRES CRÈMES SOLAIRES PEUVENT PROVOQUER DES TACHES INDÉLÉBILES SUR LE REVÊTEMENT DE FINITION DE VOTRE PISCINE.

b - USAGES DÉCONSEILLÉS OU FORMELLEMENT INTERDITS

Votre piscine est, avant tout, un lieu de loisirs et de détente. Ainsi certains comportements sont vivement déconseillés : plongeurs à risques, apnées prolongées, courses sur les plages et margelles, et plus généralement tous les comportements imprudents...

Le respect des conditions de traitement de l'eau est déterminant pour la pérennité et la fiabilité de votre piscine. Dès lors, tout additif (liquide ou solide) non préconisé est rigoureusement interdit. De même, tout changement ou transformation du dispositif de traitement de l'eau qui n'aurait pas été validé par votre installateur est strictement prohibé.

Un bassin doit rester en permanence rempli pour que la pression de l'eau à l'intérieur compense la pression du sol à l'extérieur. Cependant, dans le cas d'une réparation nécessaire, la vidange doit être effectuée en prenant toutes les précautions pour assurer la stabilité du bassin vide et de son revêtement.

Pour assurer la pérennité de votre ouvrage, nous vous recommandons de confier la vidange de votre piscine à un professionnel qualifié.

Les présentes recommandations ne prétendent pas à l'exhaustivité et ne sauraient, par conséquent, se substituer à la prudence et au bon sens de l'utilisateur.

Attention, l'utilisation d'un nettoyeur haute pression est fortement déconseillée. Dans tous les cas, son utilisation doit être subordonnée aux conseils d'un professionnel qualifié.

ATTENTION : SONT EXCLUS DE TOUTE GARANTIE LES DOMMAGES RÉSULTANT DES EFFETS DE L'USURE NORMALE, D'UN DÉFAUT D'ENTRETIEN, D'UN USAGE ANORMAL ET/OU DU NON-RESPECT DES PRÉCONISATIONS ET INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES DANS LE PRÉSENT GUIDE.

c - CONSEILS DE SÉCURITÉ (DÉCRET 2004-499 DU 7 JUIN 2004)

Depuis le 1er janvier 2006, toutes les piscines enterrées, non closes, privatives à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité visant à prévenir les risques de noyade. Quatre types de dispositifs sont admis (barrières, alarmes, couvertures, abris) sous réserve de leur conformité aux normes suivantes :

Barrières de protection (norme NF P90-306),
Alarmes de piscines (norme NF P90-307),
Couvertures de sécurité (norme NF P90-308),
Abris de piscines (norme NF P90-309).

Ces matériels doivent être mis en place, même en cas d'absence momentanée du propriétaire de la piscine. S'agissant des alarmes de piscines, l'intervention rapide, en moins de trois minutes, d'un adulte responsable est obligatoire lorsque le signal d'alerte retentit.

SOYEZ VIGILANT, NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT APPROCHER DE VOTRE PISCINE SANS SURVEILLANCE !!!

d - LA PISCINE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La piscine ne constitue en aucun cas une menace pour le développement durable. En effet, si les consignes de ce présent guide d'utilisation sont respectées, alors, la consommation en eau relative à la piscine n'engendrera pas de perte excessive.

De plus, des moyens techniques permettent, avant rejet, de neutraliser certains produits rémanents dans l'eau des piscines. Par conséquent, la piscine peut contribuer à l'amélioration continue relative au développement durable.

II - Principes de fonctionnement

RAPPEL : VIDER SA PISCINE ENTRAÎNE DE GRAVES RISQUES D'ENDOMMAGEMENTS STRUCTURELS. TOUTE VIDANGE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉE D'UN AVIS TECHNIQUE RENDU PAR LE CONSTRUCTEUR DU BASSIN OU, À DÉFAUT, PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

I - PRINCIPES CONSTRUCTIFS

a - STRUCTURE

- **Piscines coques**

Les structures sont fabriquées en totalité en usine et livrées finies sur le chantier (souvent en une seule pièce pour les dimensions usuelles de piscines familiales), le matériau utilisé est généralement du composite polyester.

b - REVÊTEMENTS DE FINITION (INTÉRIEUR DU BASSIN)

- **Revêtement en résine armée / finition type gelcoat**

Le revêtement, réalisé "in situ" est composé d'une enveloppe en polyester stratifié, armé de fibres de verre, à laquelle s'ajoute un revêtement pelliculaire de finition qui permettra, notamment, de protéger la structure du cuvelage armé de fibre de verre et d'obtenir une teinte uniforme.

Cette pellicule de finition est un élément d'étanchéité qui n'est pas prévu pour résister aux agressions mécaniques (chutes d'objets...). Ainsi est-il nécessaire d'effectuer des contrôles visuels réguliers dans le but de détecter les traces d'endommagements (éclatement, fissures, cloques...) dont la réparation sera immédiatement confiée aux soins d'un professionnel.

Attention ! le manque de surveillance et d'entretien sont très souvent à l'origine du développement de l'osmose (détérioration de l'homogénéité du revêtement).

La température de l'eau ne doit pas, de façon prolongée, dépasser 28° C Le non-respect de cette limite de température, notamment par l'usage d'un abri ou d'un chauffage non régulé, peut entraîner un vieillissement accéléré du revêtement et constitue une exclusion de garantie.

Enfin, ce revêtement est sujet au vieillissement. Dans le temps et selon les conditions d'utilisation, une dégradation naturelle peut apparaître.

2 - GÉNÉRALITÉS SUR LE TRAITEMENT D'EAU

L'eau de piscine est un élément vivant, complexe et instable. L'eau est particulièrement sensible aux conditions environnementales (climat, pollutions...)

Elle a une importance primordiale et directe sur l'aspect et la bonne conservation des matériaux qui composent votre installation ainsi que sur le confort et la sécurité des utilisateurs.

En matière de piscine, il est indispensable d'utiliser de l'eau en provenance du réseau de distribution, conforme à la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

L'utilisation d'une eau de remplissage autre que celle du réseau de distribution public est une cause d'exclusion de la garantie sur le revêtement (taches, décolorations) et sur les équipements. Si le propriétaire décide de passer outre cette préconisation, il le fait à ses seuls risques et périls et doit impérativement faire réaliser au préalable une analyse et un traitement adaptés par un professionnel.

Attention ! le dépassement de ces taux peut provoquer l'apparition de taches indélébiles sur le revêtement.

Par ailleurs, dans le cas d'une piscine à usage collectif, l'emploi d'une autre eau que celle du réseau de distribution est soumis à une autorisation préfectorale.

Dans tous les cas, une analyse doit être réalisée, au moment du remplissage, afin de mettre en place l'équilibre de l'eau (titre hydrotimétrique, titre alcalimétrique complet, potentiel hydrogène). Cette analyse permet de réaliser les réajustements nécessaires pour assurer une qualité d'eau propre à la baignade (cf. : Extrait Norme Française TF 54-802).

Pour être de bonne qualité, l'eau de piscine doit être : limpide, équilibrée, désinfectée, désinfectante.

Ces caractéristiques indispensables sont obtenues par deux actions complémentaires :

- Le traitement physique
- Le traitement chimique, qui permet de corriger certaines caractéristiques de l'eau de remplissage et de la conserver saine et équilibrée par apport de produits correctifs et désinfectants.

L'augmentation du temps de filtration, voire une filtration continue, favorise la bonne qualité de l'eau.

ATTENTION : IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DE VEILLER À L'EFFICACITÉ DE CES TRAITEMENTS ET D'Y APPORTER LA PLUS GRANDE ATTENTION.

a - TRAITEMENT PHYSIQUE

Le traitement physique est assuré au moyen d'un équipement de filtration et d'un réseau hydraulique qui doit assurer la circulation de l'eau à filtrer.

L'eau, captée par aspiration, passe à travers un élément filtrant et retourne au bassin, débarrassée des particules de dimension supérieure à la finesse de l'élément filtrant.

FONCTIONNEMENT DU FILTRE

La filtration assure le traitement physique de l'eau pour la préparer à un traitement chimique plus efficace et plus économique.

Dans le principe, le filtre remplit les fonctions de "tamis" chargé de retenir les différents déchets présents dans l'eau. Les impuretés (particules non solubles) sont retenues mécaniquement par le filtre. Le filtre va donc se colmater (ou s'encrasser), un lavage lui rendra toutes ses capacités.

Le filtre est muni (sauf le filtre à cartouche) d'une vanne multi positions, d'un manomètre, d'un purgeur d'air (Optionnel) et d'une vidange (pour l'hivernage).

Les quatre principaux types de filtres sont :

- **Le filtre à sable ou silice de quartz**
 - Finesse de filtration de l'ordre de 40 microns.
 - Le sable utilisé est un produit spécifique finement calibré. Il existe en plusieurs granulométries.
 - L'eau passe de haut en bas (filtration) et de bas en haut (contre-lavage) dans la cuve au travers des crépines, reliées sur un collecteur disposé en bas de cuve.
 - Le filtre est dit "top" si la vanne est située en haut de la cuve.
 - Le filtre est dit "side" lorsque la vanne est latérale. Le filtre est alors muni d'un couvercle en haut de la cuve.
 - La charge filtrante est un consommable qui doit être remplacé à intervalles réguliers selon les prescriptions de l'installateur.

- **Le filtre à diatomées**

- Finesse de filtration de l'ordre de 5 microns.
- Les diatomées sont des algues unicellulaires, fossilisées, microscopiques.
- Elles se présentent à l'emploi sous forme d'une poudre blanche, la diatomite, extrêmement volatile, qui ressemble à de la farine.
- Il faut maintenir cette poudre à l'abri de l'humidité et surtout ne pas l'inhaler.
- La diatomite est un consommable qui sera partiellement évacué lors des contre-lavages de filtre. Il est nécessaire d'en rajouter dans les conditions prévues par l'installateur.

- **Le filtre à cartouche**

- Finesse de filtration de l'ordre de 20 microns.
- Élément amovible qui retient les impuretés, la cartouche est insérée dans la cuve du filtre.
- De forme cylindrique avec paroi plissée en accordéon, en papier spécial ou plus souvent en "Dacron" (Tissu de polyester), la cartouche se nettoie par rinçage au jet d'eau et non par contre-lavage.
- Le filtre retient les déchets en surface et sa cuve peut contenir une ou plusieurs cartouches.

- **La poche filtrante**

- Finesse de filtration de l'ordre de 20 microns.
- Il s'agit d'une poche filtrante non tissée, lavable ou jetable.

DURÉE DE LA FILTRATION

Par principe, durant la saison d'utilisation, le volume du bassin doit être recyclé au minimum une fois chaque jour. On considère qu'un groupe de filtration à la puissance correctement adaptée, doit permettre de recycler le volume total de la piscine qu'il équipe en une durée allant de 4 heures (temps de recyclage idéal) à 6 heures (temps de recyclage maximum).

Dans la pratique, les temps horaires de la filtration seront réglés selon la saison, la fréquentation, le système de désinfection et la température de l'eau. Au-delà de 27°C, il est indispensable de majorer le temps de filtration de 4 heures.

Dans tous les cas, une vidange partielle (30 % à 50 % du volume d'eau) et annuelle contribue à conserver la qualité de l'eau et la pérennité de l'installation.

Le temps de filtration peut être calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{T° de l'eau}}{2} = \text{durée de filtration exprimée en heure}$$

Il est nécessaire de favoriser le fonctionnement de la filtration en période diurne (durant les heures de fréquentation et lors des pics de température).

Le retour d'eau au bassin pourra, accessoirement, être dérivé vers un équipement complémentaire de type chauffage et/ou de traitement chimique et/ou un appareil de nettoyage.

NB : Une procédure d'hivernage doit être prévue pour garantir les équipements des risques de dégradation dus au gel.

NB : La filtration et le traitement de désinfection devront être complétés par un nettoyage régulier du fond, des parois, du plan d'eau ainsi que des abords immédiats du bassin.

b - TRAITEMENT CHIMIQUE

L'efficacité du traitement chimique est conditionnée par l'équilibre de l'eau.

Le maintien de cet équilibre est obtenu, par l'analyse et, si nécessaire, la correction du pH (potentiel d'hydrogène), du TH (titre hydrotimétrique) et du TAC (titre alcalimétrique complet).

- **Le potentiel d'hydrogène (pH)** détermine le niveau "acidité / basicité" de l'eau.

L'amplitude du pH est comprise entre 0 et 14, un indice de 7 est considéré comme un pH neutre.

En ce qui concerne l'eau de piscine traitée au chlore, le pH idéal est compris entre 7 et 7,4.

Le contrôle et le maintien du bon niveau de pH est essentiel pour trois raisons :

- le confort des baigneurs : eau non irritante (pour l'œil et la peau),
- l'efficacité de la désinfection,
- la pérennité du revêtement et des équipements.

Deux autres paramètres importants permettent de maintenir l'équilibre de l'eau : **le titre hydrotimétrique et le titre alcalimétrique complet.**

• **Le Titre Hydrotimétrique (TH)** détermine la dureté de l'eau. Exprimé en degrés français (°F), il varie en fonction de la concentration en ions calcium et magnésium. Une eau douce possède un TH compris entre 0 et 10 °F, une eau dure au-delà de 35 °F.

• **Le Titre Alcalimétrique Complet (TAC)** détermine l'alcalinité de l'eau, exprimé en degrés français (°F), est fonction de la concentration en ions carbonates et bicarbonates. Il caractérise le pouvoir tampon de l'eau, c'est à dire la capacité d'influence d'un produit acide ou basique sur le pH de l'eau. Plus le TAC est élevé, et plus il est difficile de faire varier le pH de l'eau.

Le traitement chimique doit permettre d'obtenir une eau de qualité propre à la baignade, désinfectée et désinfectante.

En effet, dans tous les cas, il convient de compléter la filtration au moyen d'un apport chimique afin d'agir selon un processus d'oxydation (il faut brûler les bactéries).

Le traitement d'eau peut être, partiellement ou totalement, automatisé, en injection de produits oxydants, voire en analyse de l'eau combinée à l'injection pilotée.

D'autres systèmes peuvent être employés, seuls ou combinés, tels que lampe UV, ozone...

III - Conseils et prescriptions pour la filtration et le traitement de l'eau

I - ENTRETIEN / HYGIÈNE PHYSIQUE

a - POMPE DE FILTRATION

NETTOYAGE DU PANIER PRÉ-FILTRE POMPE

La pompe de filtration contient un panier appelé pré-filtre permettant de retenir certaines impuretés et particules aspirées dans le bassin.

Sa fréquence de lavage dépend de la pollution environnante mais elle est indispensable après chaque balayage manuel de la piscine.

Le préfiltre est un élément d'usure, il doit être contrôlé régulièrement (vérifier l'état du maillage).

b - FILTRE

En purifiant l'eau, le filtre s'encrasse ce qui conduit à une baisse de la fluidité dans la circulation de l'eau et à une augmentation de la pression hydraulique (voir manomètre s'il existe). Cela nécessite des lavages :

- De la charge filtrante (sable, diatomite),
- De la cartouche,
- De la poche filtrante.

En fonction de la fréquence préconisée par le fabricant.

c - BASSIN

• Propreté des skimmers

Les paniers de skimmers sont les premiers capteurs d'impuretés notamment les éléments polluants visibles à l'œil nu. Il est donc impératif de les vider et les nettoyer régulièrement.

• La surface de l'eau

Si nécessaire, ramasser les éléments impropres à l'aide de l'épuisette.

• Le fond du bassin

Balayage manuel du bassin ou ramassage des éléments impropres à l'aide de l'épuisette.

Si le bassin est équipé d'un appareil de nettoyage alors le faire travailler régulièrement une fois le bassin propre.

• Les parois du bassin

L'encrassement des parois de votre piscine est essentiellement dû à un déséquilibre chimique de l'eau (Développement d'algues, tartre, etc....).

Deux actions permettent d'y remédier :

- Brossage manuel des parois, en utilisant la brosse de parois, adaptée à votre revêtement de piscine.
- Pour décoller les impuretés, ne pas utiliser l'appareil de nettoyage automatique, totalement inefficace dans cette configuration.
- Vérifier et corriger l'équilibre chimique de l'eau.

• La ligne d'eau

Les principales sources d'encrassement sont la pollution atmosphérique et les corps gras :

- Nettoyer manuellement (utiliser un produit nettoyant spécial piscine si nécessaire).
- Ne pas utiliser de surface abrasive.

- Intervenir selon le constat visuel.

ATTENTION : POUR DES BAINADES AGRÉABLES ET UN ENTRETIEN FACILE : NE JAMAIS LAISSER VOTRE PISCINE SALE.

2 - ENTRETIEN / HYGIÈNE CHIMIQUE

Quelle que soit la méthode de traitement choisie, il y a toujours 4 critères essentiels à corriger dans l'ordre d'importance suivant :

- Equilibre de l'eau
- Désinfection / stérilisation
- Destruction des algues
- Flocculation

a - EQUILIBRE DE L'EAU

• Le pH = potentiel hydrogène

- Caractère acide / basique de l'eau
- Variation de 0 à 14 / pH neutre = 7
- Pour l'eau de piscine, le pH idéal est compris entre 7 et 7,4
(à l'exception du traitement au brome, pour lequel le pH idéal est compris entre 7,4 et 7,8)

Adaptation des plages de pH en fonction du mode de désinfection :

	7,0	7,2	7,4	7,6	7,8	8,0	8,2					
Chlore												
PHMB												
Cu-Ag NaCl												
Brome												

Valeur variable en raison de :

- La météo
- La température extérieure
- Les produits de traitement
- La fréquence des baignades
- La filtration

Analyses et corrections sont indispensables pour maintenir la valeur du pH préconisée. Ceci est important pour assurer le confort des baigneurs, l'efficacité des produits de traitement, la pérennité des équipements et la bonne tenue du revêtement.

• Le TAC = Titre Alcalimétrique Complet

Le TAC est le taux d'alcalinité totale, soit la teneur en carbonates et bicarbonates d'une eau. Cette valeur donne à l'eau son pouvoir tampon qui agit sur le pH.

C'est un paramètre qu'il est important de déterminer à l'ouverture de la piscine en début de saison.

Sa correction s'effectue comme pour le pH avec un correcteur d'alcalinité.

Une trousse d'analyse spécifique permet de déterminer cette valeur.

À ce sujet, contactez votre piscinier !

Le TH = Titre Hydrotimétrique

Le titre hydrotimétrique, teneur en calcium et magnésium plus communément appelé "calcaire", permet de déterminer l'équilibre de l'eau sur la balance de TAYLOR.

Paramètre peu variable, le TH doit être déterminé, lors de la mise en service en début de saison.

Les conséquences du calcaire sont visibles à la ligne d'eau ainsi que sur les équipements.

b - DÉSINFECTION / STÉRILISATION

L'utilisateur doit donc veiller, en permanence, à ce que l'eau de sa piscine soit parfaitement désinfectée et désinfectante.

Toute pollution d'origine végétale (algues...) ou bactériologique (bactéries, virus) est détruite au contact de l'eau du bassin.

La désinfection des piscines privées s'obtient soit à partir de substances chimiques dissoutes dans l'eau des bassins, soit par le fonctionnement d'équipements spécifiques.

À titre indicatif, les taux des produits désinfectants les plus courants sont indiqués ci-dessous :

	Taux (T) en ppm	pH
Chlore Libre	1,0 < T < 1,5	7,0 < pH < 7,4
PHMB	20 < T < 30	7,0 < pH < 7,4
Brome	1 < T < 2	7,4 < pH < 7,8

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'attention de l'utilisateur est tout particulièrement attirée sur le respect des valeurs de pH.

En effet, à des valeurs trop importantes (ex. pH > 7,8 pour le chlore), les produits oxydants voient leur effet désinfectant fortement réduit, voire annulé, permettant ainsi le développement des micro-organismes.

Un pH trop bas (ex. inférieur à 6,8 pour le chlore), peut engendrer une forte oxydation des particules métalliques dissoutes ou une corrosion importante des équipements métalliques de la piscine. En outre, un pH trop bas favorise la dégradation des revêtements du bassin.

LES PRODUITS DE DÉSINFECTION

Les produits ou systèmes analysés ci-dessous doivent être utilisés conformément aux prescriptions éditées par les différents fabricants ou distributeurs desdits produits ou systèmes.

L'utilisateur doit s'assurer, au préalable, de la compatibilité des produits ou systèmes avec le revêtement de la piscine ainsi que de la compatibilité des produits entre eux.

RAPPELS IMPORTANTS :

- Ne jamais mélanger les produits concentrés, entre eux !
- Certains mélanges peuvent être nocifs pour les revêtements et même dangereux ou explosifs.
- Vérifier que le produit est bien adapté à une utilisation en piscine privée.
- Conserver les produits hors de portée des enfants.
- Respecter les règles d'hygiène de base (ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation des produits et se laver les mains).
- Stocker les produits dans leur emballage d'origine correctement fermé et en position verticale (fermeture vers le haut), et dans un endroit sec et bien ventilé. En particulier, il faut éviter de les exposer aux rayons du soleil et à des sources de chaleur (chaudière, par exemple).
- Ne pas stocker un produit liquide (par exemple, nettoyant de ligne d'eau, anti-algues) au-dessus d'un produit solide. De la même façon, ne pas ranger les produits pour piscine avec d'autres produits (de jardin, peintures, solvants, huiles de moteur et bien évidemment les produits alimentaires).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES YEUX, AINSI QU'EN CAS D'INGESTION DE PRODUITS, VOUS DEVEZ APPELER IMMÉDIATEMENT LES SECOURS.

N° D'APPEL D'URGENCE DU CENTRE ANTI-POISON : 01 45 42 59 59

(RENOVI DIRECT SUR LE CENTRE ANTI-POISON LE PLUS PROCHE)

EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL : ISOLER LE PRODUIT (POUDRE) OU CONTENIR L'ÉPANDAGE (LIQUIDE) AVEC DES MATÉRIAUX ABSORBANTS (SABLE, TERRE) PUIS S'ADRESSER AUX SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE DES DECHETS

• **Le Chlore**

Le pouvoir rémanent du chlore est très important.

Le chlore et ses dérivés chlorés peuvent se trouver sous diverses formes :

- Solide : comprimés, granules ou poudre à dissolution rapide, galets à dissolution lente.
- Liquide : attention, le chlore liquide ne peut être utilisé qu'au moyen d'un système d'injection.

Il est important de mesurer le chlore libre et, pour ce faire, d'utiliser la trousse d'analyse DPD n°1 disponible auprès de votre piscinier.

Il est impératif de conserver une concentration de stabilisant inférieure à 75 mg/litre.

Pour les produits de traitement à base de chlore stabilisé, l'excès de produit stabilisant "bloque" l'action du chlore.

Il est rappelé que l'utilisation de chlore stabilisé par accumulation entraîne systématiquement l'apport et, donc, l'augmentation de la teneur en acide isocyanurique (stabilisant) dans l'eau de la piscine.

Afin d'éviter la saturation, la concentration en stabilisant doit être réduite par renouvellement partiel, ou total, de l'eau du bassin.

ATTENTION : UNE CONCENTRATION D'ACIDE ISOCYANURIQUE À UN TAUX > 75 MG/LITRE ENTRAÎNE LE REJET DES APPELS EN GARANTIE CONCERNANT L'APPARITION DE TACHES ET/OU D'UNE DÉCOLORATION DU REVÊTEMENT.

NB : Il existe deux formes de chlore, le chlore stabilisé et le chlore non stabilisé. Il est indispensable de ne jamais mélanger les deux à l'état concentré. L'utilisation de chlore stabilisé entraîne la concentration de stabilisant. L'accumulation de stabilisant jusqu'à saturation (> 75 mg/litre) peut entraîner une perte d'efficacité du traitement d'eau et provoquer une dégradation éventuelle de l'installation.

• **Le brome**

Le brome a un principe désinfectant pratiquement identique à celui du chlore.

Il est utilisé à des doses et sous un pH légèrement supérieur à ceux du chlore.

Dans 90 % des cas, le brome est contenu dans un brominateur. Cet appareil est uniquement destiné à l'utilisation du brome. Le pouvoir rémanent du brome est important.

NB : L'apport de brome doit être effectué conformément aux prescriptions de l'installateur.

Concernant l'emploi d'un diffuseur spécifique au brome, il est strictement interdit d'utiliser d'autres produits (chlore...).

• **Les produits non chlorés**

Les PHMB, composés de biguanides, ont une action biocide. Il s'agit d'un désinfectant extrêmement stable.

Son action n'est influencée ni par les UV, ni par la température de l'eau, ni par la variation du pH.

Il est totalement incompatible avec les produits chlorés ou bromés.

NB : Compte tenu des nombreuses incompatibilités entre les produits ou les moyens de traitement, tout changement de produit est obligatoirement subordonné à l'avis et aux conseils de mise en œuvre d'un professionnel qualifié.

c - DESTRUCTION DES ALGUES

L'utilisateur doit donc veiller, en permanence, à ce que l'eau de sa piscine soit parfaitement désinfectée et désinfectante.

Plusieurs paramètres (seuls ou conjugués) favorisent l'apparition et le développement des algues :

- Temps de filtration insuffisant (inadapté à la température de l'eau),

- Entretien du bassin négligé,
- PH mal maîtrisé,
- Taux de désinfectant insuffisant...

Les parois grasses, les marches ou le fond du bassin glissants, sont les premiers symptômes d'alerte. Si rien n'est fait, on constatera l'apparition de zones vertes (angles, projecteurs...) avant un verdissement généralisé.

Afin d'éviter la formation des algues, il faut traiter préventivement le bassin en brossant régulièrement la ligne d'eau et les parois, maintenir une valeur de pH et de désinfectant adaptée et verser une fois par semaine un algicide.

En traitement curatif, il est indispensable d'agir dès les premiers symptômes. Pour stopper facilement la prolifération, il faut :

- Augmenter le temps de filtration,
- Réajuster le pH si nécessaire,
- Augmenter ponctuellement le taux de désinfectant (désinfection choc),
- Traiter les algues (utiliser de l'anti-algues / brosser les parois et nettoyer le filtre).
-

Une fois les algues mortes, il faut les aspirer avec le balai manuel et répéter l'opération si nécessaire.

Une floculation peut être réalisée afin d'améliorer la qualité du nettoyage...

d - FLOCCULATION

Suivant le type de filtration utilisée et la finesse de filtration, il peut être nécessaire d'améliorer leur efficacité par l'apport de produits floculants.

Le floculant amalgame les micro-particules et permet de les retenir dans le filtre ou de les précipiter au fond du bassin. Il agit également sur la clarté (limpidité) de l'eau.

L'eau sera plus claire et cristalline, le nettoyage de la piscine plus facile et le désinfectant sera économisé.

Les floculants peuvent se présenter sous plusieurs formes : liquide, chaussette ou comprimé solide.

ATTENTION : CERTAINS TYPES DE MÉDIAS FILTRANTS NE SONT PAS COMPATIBLES AVEC L'UTILISATION DE FLOCCULANTS. À CE SUJET, IL EST NÉCESSAIRE D'OBTENIR L'AVIS PRÉALABLE D'UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

IV - Hivernage

I - GÉNÉRALITÉS

Les conditions climatiques ambiantes ont une influence directe sur les piscines de plein air. Outre l'intérêt de préserver la qualité de l'eau, les opérations d'hivernage vont permettre de protéger le bassin (le réseau hydraulique, le système de filtration...), des contraintes liées au gel.

En principe, dès lors que la température de l'eau devient inférieure à 13°C, le propriétaire doit procéder à l'hivernage. Dans tous les cas, la mise en hivernage débute par un grand nettoyage du bassin (brossage des parois, de la ligne d'eau, du fond, nettoyage des skimmers et des projecteurs...) ainsi que des accessoires (robot de nettoyage automatique, couverture...).

À cet effet, un produit de traitement à haut pouvoir rémanent peut être introduit dans l'eau de la piscine, afin de limiter la prolifération des algues, jusqu'à sa remise en service (ce produit n'est pas un anti-gel).

Le bassin peut être protégé des salissures par l'utilisation d'une couverture d'hivernage. Il existe plusieurs types de bâches d'hivernage (couverture filet, couverture opaque...) qui se fixent au-dessus du bassin, limitant ainsi le dépôt des saletés, pendant la période froide.

Attention aux débris divers (feuilles, vers de terre, objets métalliques, etc...) dont le contact prolongé, et la décomposition, sont souvent à l'origine de taches indélébiles.

Par ailleurs, le bassin doit être efficacement protégé des conséquences du gel. Il est possible d'utiliser des flotteurs d'hivernage, disposés à la surface, afin d'éviter toute poussée de glace sur les parois de la piscine.

Nota Bene : Il est formellement proscrit d'hiverner une piscine en la vidangeant et de la laisser vide. Il faut noter également que la vidange totale d'une piscine liner, si elle s'avère nécessaire, doit être obligatoirement effectuée par un professionnel qualifié.

ATTENTION : UNE SURVEILLANCE PERMANENTE DU BASSIN ET DE SES ÉQUIPEMENTS EST INDISPENSABLE. IL CONVIENT D'ÊTRE ENCORE PLUS VIGILANT LORSQUE LES CONDITIONS CLIMATIQUES SONT DÉGRADÉES (GEL, NEIGE, VENT VIOLENT...).

PRINCIPE D'HIVERNAGE

a - HIVERNAGE ACTIF

Cette solution consiste à protéger le bassin du gel sans arrêter complètement la filtration, elle permet de conserver une qualité d'eau filtrée durant la saison d'hiver et de minimiser le traitement chimique et physique de l'eau, à l'occasion de la remise en service de la piscine. Le choix final de la méthode d'hivernage relève de la responsabilité du client, qui doit l'adapter à son climat et à sa présence sur les lieux. La société ne pourra être tenue responsable des dommages liés au gel.

Avant de procéder aux opérations d'hivernage, une correction du pH, puis une désinfection rémanente combinée avec le produit d'hivernage est conseillée.

ATTENTION : LE CIRCUIT HYDRAULIQUE N'ÉTANT PAS VIDANGÉ, CETTE MÉTHODE REQUIERT UNE GRANDE VIGILANCE QUANT À L'UTILISATION DE LA FILTRATION, EN PÉRIODE DE GEL.

Ainsi l'hivernage actif est-il conditionné par les critères suivants :

- Résidence principale ou occupation permanente des lieux.
- Climat doux et tempéré.
- Local technique hors gel.

- Surveillance continue du fonctionnement de la filtration pendant l'hiver.
- Activer la filtration durant les heures propices pour le gel (période nocturne notamment).

L'installation d'un dispositif de mise hors gel permettant d'optimiser le temps de filtration en fonction de la température de l'eau peut être un bon complément à la surveillance de l'utilisateur.

La masse liquide joue un rôle d'isolant thermique et assure la stabilité mécanique du bassin en contrant les pressions naturelles exercées par le sol. Enfin, l'eau protège le revêtement du bassin.

ATTENTION : LES SYSTÈMES D'INJECTION AUTOMATISÉE DOIVENT ÊTRE MIS "HORS SERVICE" PENDANT LA PÉRIODE D'HIVERNAGE.

COMMENT HIVERNER SON BASSIN EN QUELQUES ETAPES :

Hivernage recommandé : Hivernage Actif

ATTENTION : Avant toutes mise en Hivernage du Bassin attendre que l'eau se stabilise à une température se trouvant entre **12°et 13°C**

1. Avant de baisser le temps de filtration, il est nécessaire de vérifier l'équilibre de l'eau :
Ajustez le PH de l'Eau entre **7.0 et 7.4**.
Pendant la saison hivernale, pensez à contrôler de temps en temps l'équilibre de votre eau (Taux de PH, Alcalinité, Dureté) afin de vérifier sa qualité.
2. Procédez à un nettoyage complet du bassin, Parois, Ligne d'Eau, Filtre, Paniers de Skimmer.
À l'aide de différents accessoires :
 - Balai aspirateur, Brosse de paroi et Épuisette de Fond /de Surface pour un nettoyage du fond et des parois de votre piscine.
 - Éponge ligne d'eau avec un produit adapter (Bordnet Spray ou Gel, Protect Clean) pour dégraisser et détartrer la ligne d'eau.
3. Effectuer une **Chloration Choc** : Chloryte / Chlore Choc / Chloryfix / Chloryklar (**si besoin**).
Laissez filtrer 24h.
4. Ensuite programmer la filtration entre **4h00 à 6h00 par jour aux heures où le risque de gel est le plus important**. Par exemple : De **4h00 à 6h00** ; de **10h00 à 11h00** ; de **20h00 à 21h00** ; de **00h00 à 2h00**.
5. Si vous possédez des appareils automatiques : Dès lors que votre eau atteint les **15°C**, arrêter les appareils (**Régulateur de PH, Électrolyseur de Sel**). Dans une eau froide et peu brassée le PH ne varie que très peu donc le régulateur ne vous servira pas. Enlevez la sonde pH, vous permettra de l'économiser et de prévenir tous risquent de détérioration de cette dernière par le froid. Il vous faudra alors la mettre à tremper dans son flacon prévu à cet effet remplis d'une solution KCl3M (Chlorure de potassium) ou, à défaut, dans de l'eau du robinet. (À la réouverture du bassin il vous faudra plonger cette sonde **dans une solution PH 7 et PH 10** pour réétalonner votre sonde. Nous vous conseillons également de remplacer au moins une fois par an **le tube santoprène**. (**Cette pièce est du consommable**)
6. Pour ce qui est de l'Électrolyseur au Sel il se dégrade dans une eau froide. Pour éviter cela : Arrêter l'électrolyse quand l'eau descend en dessous de **15°C** pour éviter d'abîmer les plaques de votre électrolyseur. Laisser la cellule en place et l'eau circuler à l'intérieur. Pour éteindre l'électrolyseur, il vous est recommandé de faire ces deux étapes :
 - Baisser la production **à zéro**.
 - **Mettre hors tension l'appareil** en le disjonctant de votre coffret électrique.

ATTENTION : Les vannes du kit bypass où se trouve la cellule de l'électrolyseur ne doivent en aucun cas être fermées. Elles ne servent en aucun cas à mettre en hivernage la cellule mais servent simplement pour retirer la cellule et procéder à son nettoyage.

- Il vous est donc également recommandé de nettoyer votre cellule à chaque mise en hivernage ou sortie d'hivernage avec des produits adaptés : « **Cell Renov** » ou bien de l'eau tiède avec du vinaigre blanc, **cette pièce est du consommable. (La durée de vie estimative d'une cellule est de 4 à 7 ans)** Le bon traitement de l'eau de la piscine et le nettoyage et détartrage régulier de celle-ci améliore considérablement sa durée de vie.
7. Dans le cas où vous désinfectiez votre bassin au Sel, il faudra passer au **Chlore Lent** pour la saison hivernale. (Environ 1 Galet par mois suffira)
 8. Si vous possédez une pompe à chaleur, veillez à procéder à l'Hivernage de celle-ci **pour éviter tout désagrément et pour ne pas subir les effets du gel sur votre pompe à chaleur**. Celle-ci pouvant engendrer une dégradation importante de votre machine, sous la pression de l'eau gelée. Il vous faudra alors la **vidangé**.

Pour ce fait il vous faudra :

- Couper l'alimentation électrique
 - Ouvrir le by-pass en tournant le robinet
 - Fermer la vanne de sortie de l'eau
 - Fermer la vanne d'entrée de l'eau
 - Dévisser le tuyau de sortie de l'eau
 - Dévisser le tuyau d'entrée de l'eau
 - Incliner votre pompe à chaleur de façon que l'eau restante s'écoule
 - Revisser le tuyau de sortie de l'eau
 - Revisser le tuyau d'entrée de l'eau
 - Couvrir votre pompe à chaleur de sa bâche de protection (**non obligatoire**)
9. **ATTENTION :** Pour ce qui est des robots de piscines, qu'ils soient hydrauliques ou électriques, ils ont été conçus pour fonctionner sur une plage de température précise. Les marques préconisent généralement une utilisation dans une eau entre **15 et 35 °C**. Cette limite n'est pas arbitraire : elle sert à protéger la longévité de votre robot. Plus l'eau est froide, plus elle aura tendance à rétrécir le plastique : à la longue, des infiltrations d'eau peuvent se produire, qui auront pour effet de mouiller le bloc moteur du robot, créant des dommages irréversibles.

SORTIE DE L'HIVERNAGE, REOUVERTURE DU BASSIN EN QUELQUES ETAPES :

Avec le retour des beaux jours, soleil et chaleur reviennent.

Il est temps d'ouvrir sa piscine pour la remettre en fonctionnement, et ce même si vous ne prévoyez pas de vous y baigner tout de suite.

Dès que celle-ci se trouve **entre 12° et 15°C** il vous est recommandé de procéder à la sortie de l'hivernage.

ATTENTION : N'attendez pas que l'eau dépasse ces températures car c'est à ces températures que les algues commencent à se développer. Tout comme l'Hivernage, cette opération s'effectue en plusieurs étapes.

1. Enlever la bâche ou la couverture de protection du bassin. Veiller à la nettoyer des impuretés qui se sont déposées dessus avant de la ranger.
 - Veillez également dans un premier temps à nettoyer les plages et margelles de votre piscine.
 - Si vous êtes équipées d'un volet automatique : ouvrez-le et nettoyez le tablier au jet d'eau (évitiez l'utilisation d'un Karcher afin de ne pas endommager les lames du volet).
2. Brossez la ligne d'eau à l'aide d'une éponge ou brosse et d'un produit adéquat pour la ligne d'eau par ex : « **Bordnet** » sous forme de spray ou gel.
3. Passez l'épuisette de fond et surface pour attraper le plus gros des débris.
4. Si le fond de votre piscine est très sale il vous est conseillé d'aspirer le fond à l'aide de votre prise balai en ne passant pas par votre filtration mais en rejetant l'eau chargée de débris directement à l'égout.

Pour se faire vous trouverez une position spécifiée sur la vanne 6 voies du filtre.

ATTENTION : Votre robot est fait pour maintenir une piscine propre et non pour la nettoyer en début de saison, au risque de le détériorer et de raccourcir sa durée de vie. Le robot sera efficace pour un travail de finition et d'entretien.

5. Il vous est recommandé de renouveler au minimum un tiers de son eau afin d'ajuster le niveau et éviter la saturation d'éventuels résidus chimiques.
6. Procédez à la vidange et au nettoyage du panier de skimmer.

Pour faciliter son nettoyage pendant la saison il vous est conseillée de mettre en place des chaussettes dans vos paniers de skimmer pour capter les plus grosses impuretés et ainsi limiter l'encrassement de votre filtre.

7. Nettoyage du filtre :

- **Si vous possédez un filtre à cartouche :** Retirer la cartouche du filtre, après fermeture des vannes, rincez-la au jet et à la brosse souple. Le plus pratique est d'avoir une cartouche de rechange afin de pouvoir faire tremper la cartouche sale dans un grand récipient comportant de l'eau et du vinaigre blanc.
- **Si vous possédez un filtre à sable :** Décolmater par inversion du circuit d'eau dirigé cette fois, grâce à la vanne 6 voies, du bas (crépines) vers le haut dans le filtre (diffuseur), et retour ensuite vers l'égout pour évacuer. Durée selon l'encrassement, de **4 à 5 minutes**, le retour à la limpidité de l'eau se vérifie à travers le voyant de turbidité, placé sur le circuit égout. Nettoyer et vider le préfiltre de votre pompe qui a dû s'encrasser par l'accumulation de poussières et feuilles.

Détartre votre filtre afin d'améliorer la filtration et l'efficacité des traitements à l'aide de produits adaptés comme « **Decalcit Filtre** ».

Ce produit détartre et nettoie tous types de filtres (filtre à sable, verre ou cartouche).

L'utilisation régulière de ce produit permet d'optimiser visiblement la performance du filtre ce qui rend l'eau plus cristalline.

8. Réajustez vos cycles de filtration sur votre horloge modulaire de programmation en fonction de la température de l'eau (**méthode de calcul simplifiée : température de l'eau divisée par deux = nombre d'heures de filtration**).
9. Il convient maintenant de procéder à l'analyse de l'eau qui déterminera quels sont les produits de traitement à ajouter et dans quelles proportions. Pour cela vous pouvez vous munir de bandelettes d'analyse ou bien vous rendre dans nos locaux pour une analyse complète et conseils pour le traitement nécessaires.
10. En fonction des valeurs des différents taux, il conviendra d'introduire des produits qui vont les corriger afin de les amener à des valeurs conformes et à un bon équilibre de l'eau.
 - Si vous êtes équipés d'un électrolyseur au sel : testez votre taux de sel, et ajoutez le complément de sel nécessaire.
 - Pour connaître le taux de sel nécessaire pour votre appareil, référez-vous à sa notice d'utilisation.
 - Conseil pratique : pour faire augmenter votre taux de sel de 1g/L : ajoutez 3 Kg de sel par 1m³ d'eau.
 - Nous pouvons également vous fournir des bandelettes d'analyse notifiant du taux de sel présent dans votre bassin.
 - Ou bien vous proposer une analyse complète grâce à notre appareil d'analyses.
 - Il vous est également préconisé de procéder au nettoyage et détartrage de votre cellule à l'aide de « **Cell Renov** » ou bien de l'eau tiède avec du vinaigre blanc. Cette pièce est du consommable. (La durée de vie estimative d'une cellule est de 4 à 7 ans) Le bon traitement de l'eau de la piscine et le nettoyage et détartrage régulier de celle-ci améliore considérablement sa durée de vie.
11. Les paramètres de votre eau sont désormais réglés, procédez donc à une chloration choc.
ATTENTION : l'ensemble des appareils de traitement automatique doivent être éteint durant le processus de chloration choc (**électrolyseur de sel et régulateur de ph**)
12. **ATTENTION** : Pour ce qui est des appareils automatiques il vous est recommandé de les sortir de l'hivernage quand l'eau dépasse et se stabilise au-dessus de **15°C** sous réserve de détériorer irrémédiablement votre cellule.
13. Patientez **48 heures** après la **chloration-choc** et effectuez un traitement de fond soit avec des pastilles de chlore longue durée, soit en mettant en route votre système de désinfection automatique si la température de l'eau le permet (électrolyseur de sel et régulateur de ph).
14. Si vous êtes équipés d'un appareil de régulation automatique de PH : procédez à l'étalonnage de la sonde avec une solution tampon neuve (**se reporter à la notice de l'appareil ou au vidéo tuto disponible sur le site du fournisseur**).

Si l'appareil vous indique une erreur lors de la procédure d'étalonnage, vérifiez qu'elle soit correctement branchée.

Si cela ne résout pas l'erreur, c'est que votre sonde est en fin de vie, il vous faudra alors la changer.

La sonde est un consommable il est donc préconisé de remplacer celle-ci dès qu'elle ne fonctionne plus ou ne vous donne pas le bon taux malgré un étalonnage (**la durée de vie estimative de la sonde est de 2 ans**).

Il vous est également préconisé lors de l'étalonnage de sonde d'acheter **un kit de maintenance complet** comprenant **un sachet de PH 7, un sachet de PH 10 ainsi qu'un tube santoprène.**

Celui-ci est un consommable il est donc recommandé de le remplacer à chaque étalonnage de sonde. **(La durée de vie estimative d'un tube santoprène est de 1 an)**

Nous pouvons vous fournir ces produits avec ou sans commandes dans nos locaux au besoin.

Enfin, n'oubliez pas de vérifier la quantité de produit correctif restant dans votre bidon de PH moins.

15. Si vous possédez une pompe à chaleur, il vous faudra alors la remettre en fonctionnement.

ATTENTION : Pour procéder à la sortie de l'hivernage de votre pompe à chaleur, veillez bien à ce **que la température extérieure** soit comprise **entre + 3°C et + 35°C** et **la température de l'eau entre 15 et 30 °C.**

- Pour ce faire la remise en route de celle-ci se fera en quelques étapes :
- Ouvrir les 3 vannes du By-Pass.
- Fermer à moitié la vanne de réglage
- Démarrer la pompe du système de filtration
- Mettre la pompe à chaleur sous tension et démarrer-la en plaçant l'interrupteur de marche/arrêt sur « I » (marche).
- Vérifier que la machine démarre et s'arrête bien en même temps que le circuit de filtration : en cas de non détection de l'eau dans la machine, l'afficheur indique « FLO ». Si la machine ne détecte pas la présence d'eau correctement, se référer au chapitre « Réglage du détecteur de débit d'eau ».
- La machine se met en route après une temporisation de quelques minutes.
- Régler la température (chapitre « Régulation » sur votre manuel d'utilisation de la pompe à chaleur).
- Régler le débit d'eau (chapitre « Réglage du débit d'eau » sur votre manuel d'utilisation de la pompe à chaleur).
- Au bout de quelques minutes (temps de chauffe du circuit) vous pouvez régler le débit d'eau comme (Chapitre « Réglage du débit d'eau » sur votre manuel d'utilisation de la pompe à chaleur). Après cela, mettre en place la bâche et laisser la pompe à chaleur fonctionner plusieurs jours, jusqu'à ce que l'eau atteigne la température désirée.

N'hésitez pas à vous référer à votre manuel d'utilisation de la pompe à chaleur ou nous contacter pour plus amples informations.

16. La remise en service de votre piscine est désormais terminée, vous pouvez tranquillement attendre les beaux jours pour enfin profiter de votre piscine.

V - Équipements complémentaires

I - GÉNÉRALITÉS

Les équipements additionnels complémentaires, ci-après visés, devront faire l'objet d'un entretien périodique selon les préconisations spécifiques du fabricant.

2 - NAGE À CONTRE-COURANT

Un équipement de nage à contre-courant est constitué :

- D'une électropompe avec vannes d'isolement.
- D'une aspiration d'eau, d'une buse de refoulement et d'un bouton de commande pneumatique.
- D'un coffret électropneumatique de commande et protection.

a - PRÉCAUTIONS D'USAGE

Compte tenu du débit important de l'électropompe, il est vivement recommandé de prendre des précautions lorsque l'on se trouve à proximité immédiate de la prise d'eau (risque d'aspiration).

L'utilisation de tels équipements doit être faite sous le contrôle d'un utilisateur responsable notamment lorsque ces équipements sont pourvus de tuyaux de massage, ce qui augmente d'autant la pression de sortie.

b - UTILISATION ET MAINTENANCE DU MATÉRIEL

Les électropompes qui équipent les piscines, hivernées dans des locaux extérieurs, doivent être déposées et remises dans un endroit sec (comme tout organe électrique).

L'utilisation de ces équipements ne peut se faire qu'en eau.

Sur les équipements munis de buses de refoulement orientables, l'orientation de la buse ne peut se faire qu'à l'arrêt du groupe électropompe.

c - AUTRES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION

- Buses de massages
- Geysers
- Cascades et champignons
- Canons à eau
- Piscines à vagues

3 - SYSTÈMES DE TRAITEMENT ET DE RÉGULATION AUTOMATISÉS

a - GÉNÉRALITÉS

L'utilisation d'un système de traitement / régulation automatisé doit être associé à un contrôle régulier par l'utilisateur (un entretien périodique assuré par un professionnel est fortement recommandé).

ATTENTION : LES SYSTÈMES D'INJECTION AUTOMATISÉE DOIVENT ÊTRE MIS "HORS SERVICE" PENDANT LA PÉRIODE D'HIVERNAGE.

b - LA RÉGULATION AUTOMATIQUE

Les injections de produits de traitement peuvent être pilotées par un automatisme qui analyse régulièrement les valeurs à contrôler puis, en fonction d'une valeur préalablement programmée, va piloter le fonctionnement de l'appareil d'injection approprié.

Ces types d'équipements sont appelés "appareils de régulation automatique" et remplissent généralement deux fonctions essentielles :

- La régulation du pH.
- La régulation du désinfectant.

ATTENTION : LA RÉGULATION AUTOMATIQUE IMPOSE UNE VÉRIFICATION RÉGULIÈRE DE L'ÉTAT GÉNÉRAL ET DU BON ÉTALONNAGE DU SYSTÈME.

• La régulation du pH

La mesure de la valeur pH est assurée au moyen d'une sonde, en amont du système d'injection. Cette sonde est un consommable d'une durée de vie moyenne de 12 mois (des précautions sont à prendre durant la période d'hivernage).

Ce type de sonde ne doit jamais rester au sec.

La sonde de régulation du pH doit être étalonnée régulièrement, notamment, lors des opérations de mise en service et de maintenance.

Selon le protocole de désinfection et la variation naturelle du pH, la régulation pH sera programmée pour piloter un acide ou une base en correctif.

• La régulation de désinfectant

Les systèmes de régulation pilotent l'injection automatique de désinfectant.

Il existe plusieurs systèmes d'injection adaptés aux différents types de désinfectant.

Les régulations doivent être électriquement indépendantes de la filtration. En revanche, le système d'injection de produits doit obligatoirement être asservi à la filtration. (il est interdit d'injecter un produit sans que la filtration soit en marche)

Le protocole d'analyse automatique en continu peut se faire de différentes manières :

REDOX

La mesure de potentiel d'oxydo-réduction ou redox (valeur ORP) mesure la quantité de désinfectant par rapport à la quantité de pollution dans l'eau.

Le potentiel ORP s'exprime en mV sur un afficheur.

AMPEROMETRIE

La mesure s'exprime en chlore libre. L'affichage est à lecture directe sur afficheur digital (ce qui peut être plus simple pour l'utilisateur, ce dernier doit trouver une mesure DPD n°1 identique à sa lecture directe).

4 - SYSTÈME DE RÉCHAUFFAGE DE L'EAU

Le chauffage est un équipement optionnel qui a pour effets d'améliorer le confort des baigneurs et de prolonger la période d'utilisation de la piscine. Il pourra être installé ultérieurement.

Les systèmes de chauffage sont composés d'équipements destinés à élever puis à maintenir le niveau de température du bassin, en complément de l'apport solaire naturel.

Plusieurs solutions permettent d'obtenir ce résultat :

- Les réchauffeurs électriques,
- Les échangeurs de chaleur,
- Les pompes à chaleur,
- Les chaudières (gaz, fuel, bois),
- Les capteurs solaires.

L'installation et le choix du mode de chauffage devront faire l'objet d'une étude préalable spécifique, réalisée par un professionnel qui tiendra compte d'un ensemble de paramètres tels que :

- L'étude de compatibilité avec l'installation existante,
- Le choix de possibilités techniques adaptées au projet ou à l'existant,
- Les conditions climatologiques locales,
- Les conditions économiques liées au type d'énergie primaire.

Attention : l'élévation de la température d'eau favorise le développement des microorganismes.

Aussi est-il nécessaire de maintenir l'équilibre et la désinfection de l'eau.

Attention : l'élévation de la température due au chauffage (naturel ou artificiel) augmente sensiblement les dosages de désinfectants dont l'action d'oxydant peut provoquer des agressions chimiques (migration ou destruction des plastifiants), ce qui peut conduire à une décoloration, à une perte d'élasticité et donc à un vieillissement prématuré. Aussi est-il indispensable de respecter les limites de températures prescrites par les fabricants de membranes d'étanchéité (liner...).

ATTENTION : LES TEMPÉRATURES D'UTILISATION DE LA PISCINE DEVRONT TOUJOURS TENIR COMPTE DES MATÉRIAUX MIS EN OEUVRE AINSI QUE DES PRÉCONISATIONS DU CONSTRUCTEUR.

5 - COUVERTURES

a - GÉNÉRALITÉS

Les couvertures sont le complément indispensable des bassins de plein air.

Les couvertures protègent le bassin des salissures et pollutions diverses, limitent l'évaporation et la déperdition de chaleur.

Il existe une grande variété de couvertures :

- La couverture d'été,
- La couverture d'hivernage (voir chapitre Hivernage),
- La couverture toutes saisons à barres,
- Le volet roulant hors-sol,
- Le volet roulant immergé.

ATTENTION : LORS DES OPÉRATIONS D'HIVERNAGE, L'INSTALLATION OU LE DÉPLOIEMENT D'UNE COUVERTURE / VOLET DOIT ÊTRE RÉALISÉE EN RESPECTANT SCRUPULEUSEMENT LES PRÉCONISATIONS DU FABRICANT.

b - LES COUVERTURES AUTOMATIQUES

Préconisations d'hivernage :

Afin de maintenir les conditions de sécurité et de ne pas endommager la couverture, le niveau d'eau doit être constant. À cette fin, le bassin doit être équipé d'un trop plein et éventuellement d'un régulateur de niveau dont le réglage sera réalisé suivant les préconisations du fabricant.

Le choix d'installer une couverture automatique doit tenir compte des données du fabricant, notamment à propos des contraintes climatiques (présence de neige, froid intense, orages fréquents, vent violent, chaleur excessive...) parfois incompatibles avec l'utilisation et la conservation de la couverture.

L'état et le bon fonctionnement du trop-plein et du système de remplissage doivent être contrôlés fréquemment, y compris en période d'hivernage.

ATTENTION : EN DEHORS DES OPÉRATIONS LIÉES À L'UTILISATION COURANTE DE LA COUVERTURE AUTOMATIQUE (OUVERTURE / FERMETURE), LES AUTRES MANIPULATIONS (ENTRETIEN, MAINTENANCE, RÉPARATIONS...) DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

GARANTIE

❖ Conditions de garantie

La garantie est accordée lorsque les conditions normales d'installation, d'utilisation, d'entretien d'hivernage et de maintenance sont respectées.

Le fabricant assure le remplacement des pièces défectueuses durant la période de garantie à compter de la date de mise en service.

❖ Durées de garantie

> 4 ans pour le matériel électrique SIREM (moteur électrique, coffret).

> 3 ans sur les lames PVC concernant la flottabilité, l'étanchéité, la désagrégation et l'articulation. Et sur la mécanique à l'exception de la corrosion.

> 6 mois sur les batteries solaires 12V (enrouleur type solaire).

❖ Exclusions de garantie

> Déformation des lames polycarbonates due à un manque de contact avec le plan d'eau.

> Les dommages occasionnés par la grêle, la tempête ou la foudre.

> Les modifications apportées sur une couverture du fabricant sans notre consentement.

> Les frais de main d'œuvre pour le démontage et remontage.

> Les frais de dommages et intérêts ainsi que toutes les demandes de pénalité.

INFORMATION AVANT L'ACHAT

La norme pour les couvertures et les volets de piscine.

La norme volet de piscine et la norme couverture de piscine sont réunies dans la NF 90-308 qui vous garantit que vous optez pour une protection homologuée, qui répond à des critères stricts permettant d'assurer la sécurité des baigneurs, et en particulier des enfants. Parmi les critères, on retrouve les obligations suivantes :

Le dispositif doit éviter l'intrusion dans le bassin d'un enfant de moins de 5 ans.

Il ne doit pas provoquer de coupures, de piqûres, de cisaillements, de coincements, de suffocations ou d'étranglements.

Il ne doit pas pouvoir se soulever de plus de 10 cm entre chaque élément de fixation au sol, afin d'éviter qu'un enfant de moins de 5 ans ne s'introduise en-dessous.

Il doit présenter des points d'ancrage au sol ne dépassant pas 25 mm au-dessus de la plage, ce qui exclut les attaches de type sardine.

Il doit pouvoir supporter la chute d'un adulte de 100 kg sans qu'il ne présente de déchirures.

Il doit pouvoir supporter des chocs de 50 kg au niveau des points d'ancrage, sans détériorations.

CONSEILS POUR LA SÉCURITÉ

MÊME SI VOTRE BASSIN EST SÉCURISÉ N'OUBLIEZ PAS QUE :

- > La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.
- > Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- > Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants en cas de non fermeture de la couverture.
- > Seule la sécurité est assurée lorsque la couverture recouvre la piscine et qu'elle est verrouillée à l'aide des boucles anti-soulèvements prévues pour le blocage de celle-ci.
- > La manipulation de l'ouverture et de fermeture de la couverture doit se faire par une personne responsable et adulte.

LA VIGILANCE HUMAINE est la meilleure protection pour éviter tous risques.

Un bassin sécurisé et des adultes attentifs et responsables sont, de loin, la meilleure sécurité.

CONSEILS DE PRUDENCE :

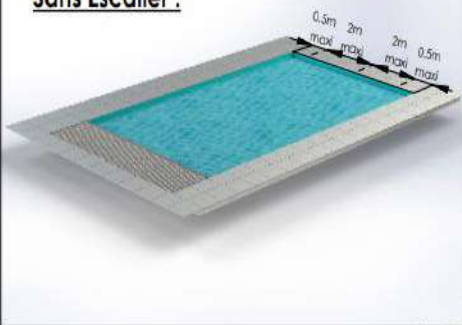
- > Confier la surveillance des enfants à un adulte en particulier et non à l'ensemble des personnes présentes autour de la piscine. Chacun d'entre eux pourrait penser qu'une autre personne surveille.
- > Ne jamais laisser les enfants sans surveillance, il suffit de quelques minutes pour une noyade.
- > Équiper les jeunes enfants, lors de la baignade, avec des bouées adaptées à leur taille et des brassards.
- > Garder à portée de main, près du bassin, les moyens vous permettant de porter secours en cas de besoin (perches, bouées, téléphone portable sur lequel sont mémorisés les numéros d'urgence (Pompiers 18 ou 112 depuis un portable, Samu 15).
- > Apprenez à vos enfants à nager dès leur plus jeune âge. Un apprentissage sérieux évite les risques de noyade.
- > Ne jamais courir au bord d'une piscine, ni sauter ou marcher sur la couverture.
- > Après la baignade, retirer jouets, bouées, matelas gonflables du bassin (des enfants se sont retrouvés en dessous et se sont noyés).
- > Ne quittez jamais la piscine avant d'avoir remis en place les dispositifs de sécurité.
- > Apprenez les gestes qui sauvent.
- > Pour une sécurité constante, en cas d'absence du domicile même temporaire, la couverture doit être automatiquement fermée et verrouillée.

ATTENTION !

La boucle anti-soulèvement est un dispositif de sécurité obligatoire.

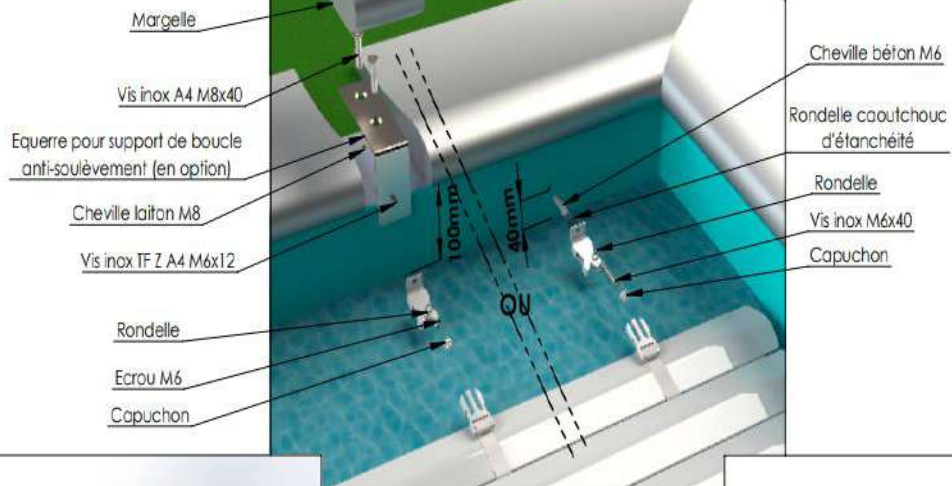
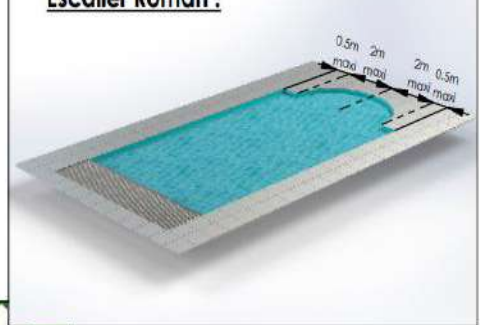
POSITIONNEMENT DES BOUCLES ANTI-SOULÈVEMENTS

Sans Escalier :

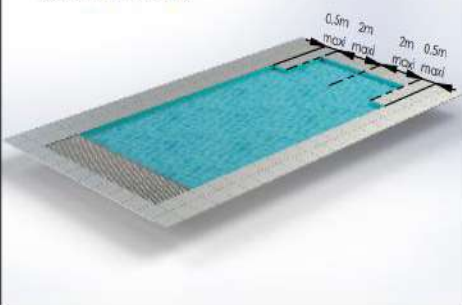


Boucles anti-soulèvement à mettre en place selon les écartements maximum ci-contre :
Côté opposé à l'enroulement

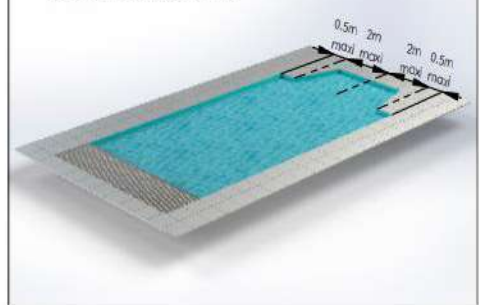
Escalier Roman :



Escalier droit :



Escalier trapèze :



6 - LES ÉQUIPEMENTS DE NETTOYAGE

a - PRÉSENTATION

Il existe 4 familles d'équipements :

- Les balais aspirateurs manuels,
- Les robots de nettoyage raccordés sur le réseau hydraulique du bassin,
- Les systèmes automatiques intégrés à la structure,
- Les robots automatiques autonomes.

b - PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les 3 dernières familles d'équipements constituent une aide au maintien de la propreté du bassin. Les opérations de nettoyage après période d'hivernage ne peuvent être assurées par ces types de matériels.

Le principe général de fonctionnement consiste à déplacer manuellement, ou de façon autonome, sur le fond du bassin, une tête aspirante qui véhiculera eau et corps étrangers au travers d'un filtre, ou média filtrant, avant de retourner au bassin débarrassé de ces impuretés.

Les balais aspirateurs manuels (raccordés sur le réseau hydraulique du bassin) peuvent être connectés soit sur l'aspiration d'un skimmer, soit sur une buse spécifique appelée communément "prise balai".

Les robots "autonomes" alimentés électriquement en très basse tension (12 volts continu ou 24 volts alternatif maxi) via un transformateur situé hors volume de protection 1 (2,00 mètres du bassin selon la norme C 15 100), peuvent être selon le type, soit à déplacements aléatoires, soit à déplacements programmés selon la géométrie spécifique du bassin.

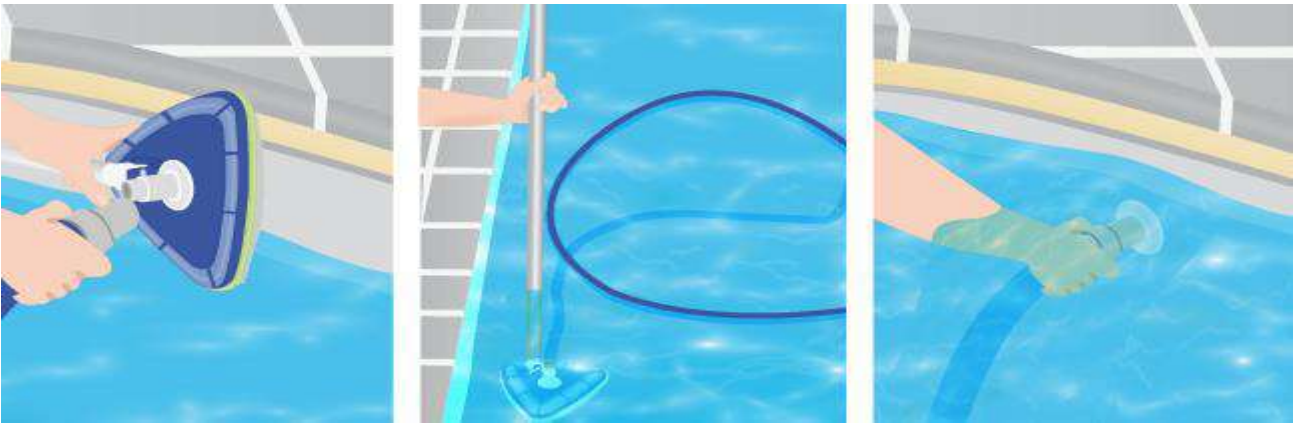
La sélection du matériel sera conditionnée par la nature du besoin, la fréquentation, les conditions environnementales ainsi que selon la taille et la forme de bassin.

c - PRÉCAUTIONS D'USAGE

L'utilisateur devra suivre les instructions du constructeur.

Il n'est pas permis de se baigner en présence d'un robot autonome électrique en eau, qu'il soit ou non sous tension (se conformer aux prescriptions du fabricant).

PASSAGE DU BALAI ASPIRATEUR :



- Ouvrir vanne balai
- Fermer vannes bonde de fond et Skimmer ou bac tampon
- La vanne multivoie du filtre doit être en position filtration
- Mettre la tête du balai sur le manche et y brancher une extrémité du tuyau flottant
- Remplir le tuyau flottant d'eau en le faisant glisser sous l'eau
- Brancher l'autre extrémité du tuyau dans la prise balai
- Aspirer lentement les impuretés.

La pompe doit être en fonctionnement lors de l'aspiration de la piscine.

Dans le cas d'une filtration égale ou supérieur à 15 m³/h il faudra laisser une vanne d'aspiration légèrement ouverte pour éviter qu'il n'y ait trop d'aspiration sur le balai c'est à dire soit une cavitation de la pompe soit un plaquage du balai trop puissant sur le fond de la piscine.

Note : En cas de boue au fond de la piscine il se peut que celle-ci ressorte par les refoulements car trop fine pour être reprise par la filtration. Il faut dans ce cas aspirer directement à l'égout. Pour cela il suffit de suivre les instructions précédentes mais au lieu de laisser la multivoie sur filtration il faudra le mettre sur vidange ou égout ou waste (écriture selon les marques de vannes multivoies) et ouvrir la vanne égout si vous en possédez une.

L'eau boueuse qui va être aspirée ira directement dans la vidange sans qu'il y ait risque de retour par les refoulements : cela vous fait consommer de l'eau et il faut bien remplir la piscine avant de le faire.

Préconisations d'usage

Le choix d'installer un abri de piscine doit également tenir compte des spécificités de la construction de votre piscine et de ses abords (notamment à propos des contraintes techniques, poids de l'abri, évacuations des eaux...).

- L'installation d'un abri de piscine doit satisfaire à certaines obligations réglementaires en matière de droit de l'urbanisme.
- Par ailleurs, en présence d'un abri et selon les conditions climatiques, la température de l'eau du bassin peut augmenter sensiblement. Il convient donc de s'assurer de la compatibilité de l'abri avec les divers équipements du bassin (revêtement, volet, couverture, système de traitement...).

Pourquoi déshumidifier votre piscine intérieure ou sous-abri ?

Quand un bassin est installé dans un local fermé, une véranda, ou même un simple abri, une série de phénomènes se produit :

- La vapeur d'eau est emprisonnée
- L'air se sature progressivement
- La vapeur se condense sur les parois froides.

Les risques ?

- La dégradation de votre piscine :
 - Moisissures
 - Décollements
 - Rouille...

POUR ASSURER LE CONFORT DE BAINNADE :

- Le confort des baigneurs dépend essentiellement de trois facteurs :
 - La température de l'eau : 26°C à 28°C.
 - La température de l'air : 26°C à 28°C, souvent réglée au même niveau que la température de l'eau.
 - Le taux d'HYGROMÉTRIE : 60% à 70%. Une hygrométrie inférieure à 50% provoque une sensation de fraîcheur excessive au sortir de l'eau. Au contraire, un taux supérieur à 80% donne trop de moiteur et de condensation dans le local.

Une eau à 28°C, un air à 28°C, une hygrométrie à 65%... telles sont les conditions moyenne qui assurent un confort optimal aux utilisateurs de votre piscine.

IL EST DONC INDISPENSABLE DE RÉGULER CES PARAMÈTRES GRÂCE À DES SYSTÈMES DE DÉSHUMIDIFICATION ET DE CHAUFFAGE.

A RETENIR

- Pour calculer les besoins en déshumidification, il faut évaluer l'évaporation du bassin, en fonction de ces paramètres : surface du bassin, température de l'eau, température de l'air, fréquentation, hygrométrie relative, appareils générant des mouvements d'eau (cascades, nage à contre-courant, débordement...).

ATTENTION : EN DEHORS DES OPÉRATIONS LIÉES À L'UTILISATION COURANTE DE L'ABRI (OUVERTURE / FERMETURE), LES AUTRES MANIPULATIONS (ENTRETIEN, MAINTENANCE, RÉPARATIONS...) DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

VI - Piscines intérieures

I - GÉNÉRALITÉS

La piscine intérieure est un ouvrage de bassin réalisé sous bâti permanent et clos.

La réalisation d'un tel ouvrage suppose que le bâtiment destiné à abriter le bassin réponde à certains critères techniques et notamment :

- Isolation adaptée du bâti,
- Matériaux adaptés aux contraintes engendrées par la piscine,
- Conception compatible avec l'utilisation d'une piscine,
- Aménagements visant à permettre l'évacuation des eaux de surface
- Aménagements visant à permettre un renouvellement d'air neuf adapté (ventilation)
- Aménagements visant à obtenir une température d'air adaptée (réchauffage)
- Aménagements visant assurer la conformité de l'installation électrique avec la norme NF C15-100

En outre, il faudra s'assurer du maintien d'un niveau d'humidité relatif d'air, compris entre 55% et 75%, avec apport éventuel d'un équipement spécifique de déshumidification. Etant ici précisé que ce type de matériel nécessite le suivi technique régulier d'un professionnel compétent.

VII - Les anomalies les plus fréquentes

Dans tous les cas, ci-après, une analyse préalable de l'eau est indispensable, afin de contrôler son équilibre et de le corriger, si nécessaire. Les solutions proposées ci-après sont des diagnostics de premier niveau. Une action inadaptée peut aggraver un problème. En cas de doute, l'intervention d'un professionnel qualifié reste la solution la plus sûre et la plus recommandée.

I - L'EAU EST VERTE

Ainsi, le potentiel d'hydrogène (pH), le Titre Hydrotimétrique (TH) et le Titre Alcalimétrique Complet (TAC) devront être mesurés.

S'assurer du bon fonctionnement de la filtration, procéder à une chloration choc et ajouter un agent anti-algues. Laisser agir quelques heures et faire fonctionner la filtration jusqu'à obtenir une eau claire. Le pH devra ensuite être ajusté en conséquence.

A DÉFAUT D'AMÉLIORATION, FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

2 - L'EAU EST TROUBLE

Procéder au nettoyage ou, si nécessaire, au remplacement du média filtrant. Effectuer une floculation adaptée au type de filtration.

A DÉFAUT D'AMÉLIORATION, FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

3 - L'EAU EST BLANCHE

S'assurer du bon fonctionnement de la filtration.

Faire fonctionner la filtration en continu, puis réajuster le pH. Enfin, si nécessaire, ajouter une solution anti-calcaire qui pourra éventuellement être complétée par une floculation adaptée au type de filtration.

A DÉFAUT D'AMÉLIORATION, FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

4 - L'EAU IRRITE LES YEUX

ATTENTION : STOPPER IMMÉDIATEMENT LA BAIGNADE ET EMPÊCHER L'ACCÈS AU BASSIN JUSQU'À LA CORRECTION DE L'ANOMALIE.

Réajuster le pH en conséquence.
Contrôler le taux de désinfectant.
Augmenter le temps de filtration.

A DÉFAUT D'AMÉLIORATION, FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

5 - LES TACHES ET DÉCOLORATIONS DES PAROIS

Elles sont d'origines diverses et, de ce fait, de coloris divers.
Leur nature doit être déterminée avec précision si l'on veut pouvoir préconiser un remède.

a - TACHES BLANCHÂTRES SUR LE FOND DU BASSIN

Elles peuvent être la conséquence du contact direct d'une pastille ou d'un galet de produit oxydant (ex : chlore, brome) tombé ou jeté dans le bassin, au contact direct du revêtement.
L'effet est d'autant plus marqué que le contact a été long et peut aller jusqu'à la formation de "ridules".
Ce désordre est irréversible.

b - DÉCOLORATIONS

• **Sur le fond du bassin ou sur les parois**

Ce phénomène est visible sous les skimmers ou autour de la bonde de fond.
Les produits chlorés en solution étant plus denses que l'eau, c'est le signe d'une concentration excessive.
Elle peut être la conséquence d'un arrêt prolongé de la filtration, après un traitement de choc, avant que le chlore ne soit totalement dissous dans l'eau.
Sous les skimmers, c'est le signe que le chlore qui y a été ajouté continue de se dissoudre, alors que la filtration est arrêtée.

Dans le cas d'un pH inférieur à 6.9, ce phénomène s'accompagne :

- de la formation de plis par reprise d'humidité sur les membranes PVC, en commençant par la surface située autour de la bonde de fond ;
- d'un durcissement des membranes en PVC, dû à la perte de plastifiant.

Ces désordres sont irréversibles.

• **Au niveau de la ligne d'eau**

Elles résultent des dépôts de sel, de calcium ou de magnésium, c'est-à-dire de calcaire.
Le nettoyage est possible avant incrustation, à l'aide d'un produit approprié en prenant la précaution de ne pas "gratter" le revêtement, ni d'utiliser de solvant (principalement sur les membranes PVC imprimées et vernies).
Utiliser des produits adaptés.

c - TACHES BRUNES OU NOIRES

• **Sur le fond et les parois**

Elles peuvent avoir pour causes :

- Des algues.
- La décomposition de matières organiques (feuilles, débris végétaux), qui peut être prévenue par un entretien hebdomadaire (nettoyage par balayage).
- Une infiltration d'eau chargée entre une membrane et une structure (ruissellement ou remontée de nappe phréatique), qui entraîne la prolifération de micro-organismes.

Ces micro-organismes se développent entre la paroi du bassin et la membrane d'étanchéité en PVC-P, qui est perméable aux gaz et produisent du sulfure d'hydrogène pouvant se combiner avec les ions métalliques (cuivre, fer, manganèse...) de l'eau de la piscine et former ainsi des sulfures métalliques insolubles et de coloris foncé.

Il faut donc éviter les concentrations importantes d'ions métalliques dans l'eau de la piscine.

A cet effet, il est rappelé que l'utilisation de sulfate de cuivre pur, ou qui ne serait pas spécialement formulé pour une utilisation en piscine, est formellement interdite.

- L'apport non contrôlé d'ions métalliques, comme le cuivre et l'argent.

- Le remplissage avec des eaux de captage, de drainage ou de puits : ces eaux sont instables, souvent chargées en matières organiques, polluées par des nitrates et des phosphates.

Le problème qui en découle peut-être évité par un remplissage avec une eau du réseau (eau de ville).

• Au niveau de la ligne d'eau

Ces taches peuvent être causées par la présence de crème solaire flottant à la surface du plan d'eau. Elles sont d'autant plus difficiles à éliminer en présence de dépôt calcaire.

Ces taches peuvent également être dues à la combustion d'hydrocarbures, de bois ou de charbon et aux gaz d'échappement des voitures ou des avions, dans le cas de piscines à proximité des aéroports.

d - TACHES VERTES

Il s'agit principalement d'algues. Elles se développent lorsque les règles de base du traitement de l'eau ne sont pas respectées (voir paragraphe Destruction des algues).

e - TACHES ROSES

Elles peuvent avoir diverses origines.

Dans l'épaisseur de la matière : il s'agit de micro-organismes qui se développent derrière la membrane.

Leurs excréments colorés traversent la membrane et laissent apparaître des taches.

Elles sont indélébiles.

Dans le cas d'une piscine traitée au PHMB, la combinaison d'une température d'eau, d'un pH et d'un dosage supérieurs aux recommandations ci-dessous peut entraîner des problèmes de migration des constituants de la feuille liner en présence de cuivre.

Ces marques roses / violacées sont extrêmement difficiles à nettoyer.

f - TACHES JAUNES

Dans le cas d'une piscine traitée au brome, la combinaison d'un pH inférieur à 6.9 et d'un dosage supérieur aux recommandations des fabricants pourrait entraîner une coloration parasite de la membrane allant du jaune au brun.

Il faut noter que, dans la plupart des cas, cette coloration sera irréversible.

g - CONTRÔLE DE LA TENEUR EN IONS MÉTALLIQUES

Afin de pallier le risque de formation de taches indélébiles causées par des sulfures métalliques résultant de la combinaison d'hydrogène sulfuré et d'ions métalliques, l'eau de la piscine doit être régulièrement traitée à l'aide d'un produit capable de séquestrer les ions métalliques, afin que ceux-ci soient retenus par le système de filtration, puis éliminés.



LE PLAISIR DE L'EAU

